

4^{ème} édition des Journées Nationales de la Prison

JNP 2017 Belgique

Du 18 au 28 novembre 2017

***DETENU, GEDETINEERD :
ET LA FAMILLE, EN DE FAMILIE ?***

Dossier d'animation – Septembre 2017

Ce dossier d'animation a été créé par le Comité de Pilotage des Journées Nationales de la Prison. L'objectif est d'apporter des éléments de réflexion et des outils pour l'organisation ou la participation à un événement dans le cadre des JNP 2017.

www.jnp-ndg.be / jnp.ndg.2017@gmail.com

Sommaire

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Sommaire | 2 |
| L'affiche | 3 |
| Pourquoi des Journées Nationales de la prison ? | 4 |
| Présentation du thème : « Détenu, Gedetineerd : Et la famille, En de familie? » | 6 |
| Quelques éléments factuels et chiffres clés..... | 9 |
| Quelques témoignages..... | 15 |
| Quelques idées d'activités pouvant s'organiser durant les JNP..... | 21 |
| Filmographie Indicative | 22 |
| Bibliographie Indicative..... | 28 |
| Lancement d'un questionnaire « Accueil des Familles & Visiteurs des détenu.e.s » | 34 |
| Charte | 35 |
| Consignes pour vos communications pour le site web | 37 |
| Instructies om activiteiten op de website mee te delen..... | 38 |

**JOURNÉES
NATIONALES
DE LA PRISON**

**NATIONALE
DAGEN VAN
DE GEVANGENIS**

**DÉTENU, GEDETINEERD :
ET LA FAMILLE, EN DE FAMILIE ?**

**18 > 28 NOV
2 0 1 7**



WWW.JNP-NDG.BE

Avec le soutien du conseil central de surveillance pénitentiaire / Met de steun van de centrale toezichtsraad voor het gevangeniswezen

Pourquoi des Journées Nationales de la prison ?

La prison : la plupart d'entre nous n'y ont pas mis, et n'y mettront certainement jamais les pieds durant leur vie. Et pourtant, tout citoyen est susceptible d'être un jour confronté à l'enfermement ou à celui d'un proche.

En Belgique, aujourd'hui, trente-cinq prisons abritent à peu près onze mille détenus. Toutefois, on sait peu de choses sur ce qui se passe derrière ces murs ...

La prison est une institution faisant partie de la société et à ce titre, elle devrait constituer l'une de nos préoccupations. Chaque citoyen devrait avoir un droit de regard sur ce qui s'y passe et sur son évolution.

La peine de prison est la sanction la plus utilisée et qui frappe le plus lourdement. Elle est réclamée, avec souvent beaucoup de passion, par l'opinion publique, relayée par certains médias. Malgré le taux de récidive élevé, elle reste la peine de référence. La loi doit être respectée, les victimes doivent obtenir réparation, chaque citoyen doit pouvoir espérer vivre dans une sécurité suffisante, mais chacun doit aussi pouvoir bénéficier d'une justice respectueuse des droits de l'homme. Tout essai de mise en application d'autres types de mesures (semi détention, placement sous surveillance électronique, peine de travail, probation, libération conditionnelle, etc.) par des magistrats soucieux à la fois de la dignité de la victime et de celle de la personne incarcérée, et de leur avenir, ne peut aboutir qu'avec le soutien d'une opinion publique bien informée, d'où l'importance des Journées Nationales de la Prison (JNP).

C'est, en tout cas, ce qui motive une série d'associations de toutes obédiences, en partenariat avec le Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire, à organiser ces Journées Nationales de la Prison (JNP) depuis 2014.

Le but est d'informer les citoyens tout en les encourageant à la réflexion sur cette institution hors du commun, trop souvent oubliée. Celles et ceux qui interviennent en prison le savent bien, le décalage est grand entre ce que les gens imaginent, les vertus qu'ils lui attribuent pour leur sécurité future, et le taux élevé de récidive.

Le rôle de la justice pénale est de participer à la cohésion et au bon état de la société, en mettant tout en œuvre pour que chacun, avec ses difficultés et son potentiel, y trouve sa place. L'augmentation du nombre de personnes incarcérées n'a jamais fait diminuer ce qu'on a coutume de nommer - sans parvenir à les définir- la « criminalité » ou la « délinquance ».

Une réflexion de fond devrait être engagée afin d'inventer des peines de remplacement qui fassent sens, avec des moyens d'accompagnement, en vue d'un meilleur « vivre ensemble » auquel nos organisations souhaitent apporter leur contribution.

Plusieurs pays d'Europe se sont donné la peine d'en faire une question de société. En se tournant vers des alternatives, on a constaté une diminution des incarcérations, une baisse de la récidive et un gain énorme en termes de dépenses publiques.

Concrètement, dans le cadre des Journées Nationales de la Prison, de nombreuses manifestations et évènements (conférences, colloques, projections de films, expositions, ateliers de théâtre...) sont organisés pendant une dizaine de jours en prison et hors prison dans l'ensemble de la Belgique.

Au travers des JNP, nous espérons toucher un public le plus large possible afin de contribuer à combattre cette fausse évidence selon laquelle la prison serait le meilleur moyen d'assurer la sécurité de la société.

Présentation du thème : « Détenu, Gedetineerd : Et la famille, En de familie? »

Se préoccuper de la famille des détenus, quel intérêt pour la société ?

Dans bien des cas, l'évocation de la prison renvoie aux personnes détenues, à ce qui se joue dans l'enceinte des prisons. La séparation de cette catégorie sociale avec l'extérieure, nous fait oublier que de nombreux autres citoyens se retrouvent par extension touchés également par la structure carcérale.

En effet, selon une estimation que nous avons réalisée à partir d'une enquête française de l'INSEE, il y aurait plus ou moins 76 000 personnes touchées par l'incarcération d'un proche en Belgique dont au moins 12 000 enfants mineurs¹.

Cet entourage proche hors des murs ainsi que les enfants vivant avec leur mère en prison, subissent de nombreux préjudices qui ont jusqu'à maintenant suscité peu d'intérêt des analyses sociologiques, des politiques et de la population². Ceci explique le manque de chiffres et d'analyses traitant de ce sujet dans la littérature et dans les rapports de divers organismes s'occupant de la problématique carcérale en Belgique.

Les proches qui soutiennent les détenus sont essentiellement des femmes. Leur implication renvoie largement à un devoir familial et féminin, historiquement établi et culturellement défini comme allant de soi. La faible attention portée à la situation des proches peut s'expliquer par l'invisibilité sociale des multiples tâches quotidiennes assumées par les femmes dans les sphères familiales³.

Cette autre perspective d'analyse des effets de la détention, permet d'observer comment la prison agit au delà des murs. La diffusion du stigmatisme aux proches en rend compte en partie.

Le choix d'un recours massif à l'incarcération apparaît comme un facteur d'exclusion et de désinsertion des personnes concernées mais aussi de leurs proches. L'enfermement ne répond pas à l'objectif de réinsertion qu'il affiche, mais à des impératifs sécuritaires qui ont des effets dévastateurs : il constitue une rupture brutale dans le parcours de la personne incarcérée ainsi que pour sa famille et ses proches, ce qui se révèle très déstabilisant et désocialisant.

C'est pourquoi, les Journées Nationales de la Prison mettent cette année en lumière celles et ceux qui sont touchés indirectement par l'incarcération et dont la détresse reste muette.

Etre un soutien tout en étant fragilisé

Les familles ont un rôle fondamental pour aider à surmonter les épreuves quotidiennes de leur proche incarcéré et ce dès l'annonce de l'incarcération souvent décrite comme un « choc carcéral ». Coupé du monde extérieur et de toute capacité d'action, c'est bien souvent sur la famille que le détenu devra compter pour supporter sa détention puis pour faciliter, favoriser son retour en

¹ INSEE. L'histoire familiale des hommes détenus. *Synthèses*, 59, 2002.

² TOURAUT, C. (2013). Aux frontières des prisons : les familles de détenus. *Cultures & Conflits* [En ligne], 90 | été 2013

³ TOURAUT, C. La famille à l'épreuve de la prison. *Le Lien social Presses Universitaires de France*, Paris, 2012.

société. Or, trop souvent sujets aux amalgames liés aux faits commis par les détenus, les proches pâtissent d'un déficit de confiance : suspicion et méfiance à l'entrée de la prison, jugées moralement comme complices et malfaiteur en puissance. Les proches de détenus évoquent souvent un « sentiment de honte » et se sentent (ou se considèrent) comme responsable des faits commis par la personne incarcérée⁴. A cela s'ajoute souvent un sentiment d'inquiétude et d'impuissance ainsi qu'une tristesse et un manque affectif qui peut se traduire par des troubles au niveau de la santé. Toute la difficulté est dès lors d'être un soutien pour la personne incarcérée, tout en étant eux-mêmes fragilisés par cette détention.

Quels sont les effets concrets de l'incarcération sur les proches de détenus ?

Toute la chaîne pénale, à partir de l'arrestation jusqu'à la libération, pèse sur les familles et les proches et n'est pourtant que très rarement évoquée. En effet, la charge et le coût que représentent une incarcération pour les proches de la personne incarcérée affecte en profondeur l'organisation du ménage et sa stabilité.

Egarées et sans repères, isolées et peu informées ou ne maîtrisant pas le langage de la justice, un nombre considérable de familles sont entraînées dans la tourmente, et trop peu de choses sont faites pour leur venir en aide. Le passage de l'anonymat des familles à l'exposition de leur intimité par la justice est traumatisant. La prison étend son pouvoir sur les proches sans aucune légitimité légale puisqu'ils ne font pas l'objet d'une procédure ou d'une condamnation pénale. Les conséquences de l'incarcération sur les proches peuvent s'apparenter à une peine sociale à part entière. La sanction du détenu s'élargit à son entourage.⁵

La détention affecte les relations avec la personne incarcérée qui ont tendance à se morceler, à s'effriter avec la durée. L'incarcération est source de stress, de colère, de solitude dans le chef du conjoint dont la relation est mise à mal par les contacts limités, l'absence d'intimité et de vie sexuelle. Tout cela rend le maintien d'une relation amoureuse difficile et complexe.

Les détenus ont souvent eu une vie conjugale fragile avant la détention et la prison provoque de nouvelles séparations. Plus d'une union sur dix serait rompue dans le mois qui suit la détention. Au total, 20% des unions seraient rompues au cours de la première année d'incarcération, 25% dans les deux premières années et 36% dans les 5 ans qui suivent⁶.

La peine de prison peut provoquer la déstructuration du noyau familial, des dysfonctionnements dans le cycle d'éducation des enfants, l'isolement et des sentiments d'oubli susceptible d'entraîner le foyer dans une spirale de désocialisation (troubles psychologiques des enfants, repli sur soi, absentéisme, manque de discipline, délinquance, ...). En d'autres termes, placer un père ou une mère en prison revient à augmenter significativement les chances que leurs enfants soient un jour incarcérés⁷. Mais si les personnes incarcérées ont souvent eu un proche incarcéré, et plus

⁴ RICORDEAU, G., Les relations familiales à l'épreuve de la prison. Solidarités et coûts sociaux de l'incarcération. *L'observatoire* n°89, 2016.

⁵ TOURAUT, C. La famille à l'épreuve de la prison. *Le Lien social Presses Universitaires de France*, Paris, 2012.

⁶ INSEE. L'histoire familiale des hommes détenus. *Synthèses*, 59, 2002

⁷ « La prison fabrique indirectement des délinquants en faisant tomber dans la misère la famille du détenu » in

particulièrement un père, il ne faut pas se méprendre : le risque d'être incarcéré dépend essentiellement de facteurs sociaux. Il s'agit ici d'une reproduction de l'inégalité sociale qui est en cause.⁸

Atténuer les effets néfastes de l'emprisonnement des parents est important à la fois pour le bien être et l'intérêt supérieur de l'enfant mais également pour prévenir le risque d'une future délinquance. Ce sujet fait émerger une question au cœur de la problématique de déresponsabilisation qu'entraîne l'incarcération : Comment un individu qui a transgressé la loi peut-il encore incarner auprès de son/ses enfant(s), une figure responsable et autoritaire ? Comment le détenu peut-il avoir des responsabilités quand il est déresponsabilisé ?

Dès lors que nous avons connaissance de ces éléments, favoriser et maintenir la possibilité pour un père ou une mère d'investir leur rôle familial pendant l'incarcération est primordial.

Comment préparer le retour en société au sein de la famille ?

Par ailleurs, on oublie également que le retour à la liberté et la réunification familiale peuvent générer de nouvelles tensions dans une relation mise à l'arrêt pendant un temps plus ou moins long. Redéfinir les rôles, les rapports et le sens du noyau familial pour chacun des membres de la famille est une épreuve faite d'ajustements, de clarifications, de mises au point. En outre, ce moment est souvent idéalisé par les enfants et les conjoints/conjointes de telle sorte qu'il peut être source de déceptions, de tensions, générateur de stress. Reprendre une vie de couple, retrouver une intimité et une sexualité après une incarcération est loin d'être évident. Ce moment de la libération nécessite d'être préparé, encadré afin que la réunification familiale soit la plus harmonieuse possible, et permette de trouver un espace pour revenir sur les événements et faire le bilan de l'incarcération.

Dans les projets de réinsertion, on fait reposer une grande responsabilité sur l'entourage familial et les proches. Il semble essentiel d'apporter un soutien à ces proches, autant durant l'incarcération, que lors de ce moment charnière qu'est la libération où leur rôle peut être primordial pour une réinsertion réussie.

La prison, un horizon dépassable....

Tant que le regard sur la personne détenue n'aura pas changé au sein de la société, cette dernière n'accordera pas plus d'attention aux conséquences de la détention sur les familles et les proches.

C'est pourquoi, ces Journées Nationales de la Prison veulent contribuer à une prise de conscience collective de la situation carcérale belge afin de faire évoluer les politiques pénale et pénitentiaire pour qu'elles soient plus respectueuses des droits des personnes et plus cohérentes par rapport à l'implication sociale de l'incarcération.

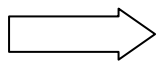
FOUCAULT, M., *Surveiller et Punir*, Gallimard, Paris, 1975.

⁸ RICORDEAU, G., Les relations familiales à l'épreuve de la prison. Solidarités et coûts sociaux de l'incarcération. *L'observatoire n°89*, 2016

Quelques éléments factuels et chiffres clés

En 2016, la Belgique comptait en moyenne :

- **10 619 détenus**
- pour 9 687 places disponibles
- répartis dans **35 établissements pénitentiaires**⁹



Environ 1 personne/1000 est incarcérée en Belgique

On estime à plus de 76 000 les personnes touchées par l’incarcération d’un proche en Belgique¹⁰ dont au moins 12 000 enfants mineurs concernés par la détention d’un parent. Dans 80% des cas, il s’agit du père.

Malgré le fait que la Convention Internationale relative aux Droits de l’Enfant reconnaisse le maintien de la relation familiale avec le parent détenu comme étant un droit fondamental de l’enfant (sauf si cela est contraire à son propre intérêt)¹¹, il est fréquemment cité qu’un enfant sur deux ne visite jamais le parent détenu¹².

Surpopulation

Le taux moyen de surpopulation est de 9,6 %.

Hommes/femmes

5% de femmes pour 95% d’hommes.

Composition de la population carcérale

- **33,5 %** de prévenus (personnes placées en détention avant jugement)
- **57,7 %** de personnes condamnées
- **7,4 %** d’internés psychiatriques (personnes déclarées irresponsables de leurs actes)

La Belgique est l’un des pays d’Europe qui enferme le plus de personnes présumées innocentes (en détention préventive). C’est régulièrement pointé comme l’une des causes de la forte surpopulation dans nos prisons.

Récidive

Des estimations sur la récidive ont toujours placé la Belgique dans la moyenne supérieure en comparaison aux autres pays européens disposant de statistiques plus précises.

Des criminologues estiment le taux de récidive **entre 40 et 60 %**. Cette estimation est corroborée par deux recherches récentes de l’Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC). L’une

⁹ « Rapport d’activités de la direction générale des établissements pénitentiaires », Direction générale des Etablissements pénitentiaires, Bruxelles, 2017.

¹⁰ INSEE. L’histoire familiale des hommes détenus. *Synthèses*, 59, 2002.

¹¹ Article 9, Convention Internationale relative aux Droits de l’Enfant, 1989

¹² Selon le rapport d’activité du projet Itinérances 2016, Croix Rouge de Belgique, 2017.

porte sur la réincarcération après libération¹³ et l'autre se propose d'analyser le Casier judiciaire central répertoriant l'ensemble des délits commis par les justiciables (et pas uniquement les faits ayant abouti à une peine de prison)¹⁴

Nous tenons à préciser que la réincarcération ne correspond pas automatiquement à un acte de récidive. Elle peut être également la conséquence d'un non-respect de conditions par la personne bénéficiant d'une libération conditionnelle. Et inversement, la récidive n'entraîne pas nécessairement une réincarcération, d'autres peines alternatives pouvant être appliquées.

Profil scolaire des détenus / Formation et enseignement en prison

- Environ **75%** des personnes détenues seraient très peu instruites ou qualifiées.
- La plupart des détenus n'auraient pas de diplôme ou disposeraient seulement d'une formation de base.
- **30%** seraient analphabètes (contre 10% dans la population belge).
- **45%** n'auraient que leur CEB et 19% leur diplôme de secondaire inférieur.

Dans les prisons de Wallonie et de Bruxelles¹⁵, l'offre pédagogique est très inégale d'un établissement à l'autre. Elle est beaucoup plus limitée dans les établissements de petite taille et presque inexistante pour les prévenus.

Avec seulement **16,6%** des détenus pouvant suivre une formation générale, **6,8%** une formation professionnelle, **4,3%** une formation en langue et **6%** une formation en informatique, le nombre de places disponibles est très inférieur à la demande et aux besoins¹⁶.

Aide psychosociale

L'aide psychosociale est assurée dans tous les établissements de Wallonie et de Bruxelles mais les moyens mis en œuvre pour assurer ces missions sont largement insuffisants pour répondre à toutes les demandes et résorber les listes d'attentes. Exemple : pour une prison comme Jamioulx avec en moyenne 326 détenus, la composition de l'équipe psychosociale du service d'aide aux détenus compte 1 « Equivalent temps plein » (ETP) pour le suivi social et ½ ETP pour le suivi psychologique. Autre exemple, pour les prisons d'Ittre et Nivelles, le service d'aide aux détenus dispose d'1 ETP pour le suivi psychologique de près de 700 détenus (et plus d'un an de liste d'attente)¹⁷.

¹³ 13 ROBERT, L. et MAES, E., « Retour en prison. Les premiers chiffres nationaux sur la réincarcération après libération », Journal de la Police, avril 2012, 21-27, err., septembre 2012, 4 ; voir également ROBERT, L. et MAES, E., « Wederopsluiving na vrijlating uit de gevangenis », Institut national de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle Criminologie, Bruxelles, 2012.

¹⁴ MAES, E. (dir.), MINE, B. et ROBERT, L. (dir.) (2015), « La récidive après une décision judiciaire. Des chiffres nationaux sur la base du Casier judiciaire central », Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie, Collection des rapports et notes de recherche, n°38, mai 2015, 78p.

¹⁵ Selon une étude réalisée par la CAAP en 2015 : « L'offre de services faite aux personnes détenues dans les prisons de Wallonie et de Bruxelles » consultable dans la rubrique DOCUMENT sur le site www.caap.be. Nous ne disposons pas de chiffres/données de ce type pour les prisons situées en Flandre.

¹⁶ Idem note 7.

¹⁷ Selon une étude réalisée par la CAAP en 2015 : « L'offre de services faite aux personnes détenues dans les prisons de Wallonie et de Bruxelles » consultable dans la rubrique DOCUMENT sur le site www.caap.be. Nous ne disposons pas de chiffres pour les prisons situées en Flandre.

Santé

La problématique sanitaire la plus régulièrement citée est la consommation de psychotropes licites ou illicites qui toucherait plus d'un détenu sur 3. La surmédication est généralement présente. À Jamioulx par exemple, 200 des 329 détenus, soit 60%, sont sous médicaments (antidépresseurs, somnifères, calmants)¹⁸.

Une grande partie de la population carcérale présente des troubles mentaux de toutes sortes, en témoigne le taux de suicide très élevé.

Entre 2010 et 2016, 354 détenus sont morts au cours de leur incarcération en Belgique soit en moyenne **50 décès par an** soit un détenu sur 220¹⁹.

Entre 2000 et 2016, 262 détenus se sont suicidés. Il semble qu'une mort sur trois en prison est due à un suicide. En milieu carcéral, **le taux de suicide est huit fois plus élevé** que dans le reste de la population belge.

Chaque mois en prison, en moyenne, plus d'un suicide serait comptabilisé²⁰.

Autre problème de taille : la présence de maladies infectieuses. La promiscuité, l'insalubrité, les mauvaises conditions d'hygiène ouvrent grand la porte à la propagation de maladies très contagieuses (tuberculose, sida,...)

Malgré tous ces aspects très préoccupants, il n'existe aucun programme global de promotion de la santé, de prévention et de dépistage.

Travail

Il y a différentes sortes de travail en prison (travail « domestique », travail en atelier,...).

La « rémunération » varie **entre 0,72 à 0,98€/heure soit entre 70 et 250€/mois** selon le type de travail. Les détenus n'ont pas de contrat de travail. Le travail proposé aux détenus n'est pas vraiment intéressant dans une perspective de réinsertion. Il ne permet généralement pas d'acquérir des compétences utilisables sur le marché de l'emploi.

Selon des estimations, **un maximum de 40% des détenus travaille en prison**²¹. Bénéficiaire de ce faible revenu est pourtant souvent primordial pour les détenus et permet de soulager leurs proches souvent mis à contribution. En effet, vivre en prison a un coût important. Exemples des dépenses :

- location d'une télévision (environ 20€/mois) ;
- unités pour téléphoner (tarif très élevé, plus élevé qu'à l'extérieur, environ 40€/heure) ;
- achat à la cantine (nourriture pour « compléter » les repas servis²², produits d'hygiène comme le papier WC ou les serviettes hygiéniques, cigarettes,...)

¹⁸ Idem note 9

¹⁹ Selon les différents rapports annuels d'activités de la DGEPI

²⁰ <http://www.lesoir.be/103644/article/2017-07-08/plus-dun-suicide-par-mois-dans-les-prisons-belges>

²¹ Amblard, B., Bouhon, M., Lambert, M. et Scalia, D. (2016), « Prison : le travail à la peine. Rapport sur le travail en prison en Belgique. Analyse juridique et pratique au travers du regard des détenus », Ligue des Droits de l'Homme.

²² Le budget consacré aux repas servis aux détenus est d'environ 4€/jour/détenu (1 repas chaud à midi et tartines soir et matin).

Contact avec l'extérieur

Selon la « Loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus », un prévenu a le droit de recevoir des visites chaque jour (en général derrière un carreau) tandis que les détenus condamnés ont droit à minimum trois visites ("à table") par semaine d'une heure au moins ainsi qu'à une visite "dans l'intimité" une fois par mois, à concurrence de deux heures au minimum²³.

Il existe des visites spéciales pour les enfants organisées et encadrées soit par le « Relais enfants-parents » soit par les services d'aide sociale aux détenus (de 1 fois par semaine à 2 fois par mois selon les prisons).

Le détenu a le droit de téléphoner quotidiennement à ses frais et dispose d'une communication gratuite lorsqu'il vient d'être privé de sa liberté. Le droit au téléphone coûte cher et ne permet pas d'intimité car la cabine téléphonique se trouve dans les couloirs²⁴.

Le détenu a le droit d'envoyer et de recevoir une quantité illimitée de courrier. Celui-ci doit être envoyé et reçu par l'entremise du directeur. Les lettres reçues peuvent être contrôlées. Le directeur peut ne pas transmettre des courriers au détenu en vue du maintien de l'ordre et de la sécurité. Les lettres envoyées ne sont pas contrôlées sauf s'il existe des indices montrant que cette vérification est nécessaire dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité.

Toute autre forme de contact avec le monde extérieur, tel que l'usage des GSM et d'Internet, est strictement prohibée²⁵.

Naissance en prison

En moyenne, 8 enfants naissent chaque année pendant la détention de leur mère²⁶. Environ une vingtaine d'enfants et de bébés différents séjournent en prison par an. Par exemple, à la date du 19 juillet 2017, il y avait, en Belgique, 12 détenues-mères incarcérées avec leur enfant en Belgique (9 à Bruges et 3 à Forest-Berkendael)²⁷. L'âge maximum jusqu'auquel un enfant peut rester avec sa mère en prison est de trois ans. Après, il va soit chez un membre de la famille soit il est placé.

Les femmes détenues devant accoucher sont transférées à Bruges quelques semaines avant la date prévue de leur accouchement. Celui-ci se fait dans un hôpital proche de la prison puis les mères et leur nouveau-né rejoignent de nouveau la prison de Bruges pour quelques jours ou quelques semaines. Cela peut aussi entraîner un certain isolement par rapport à la famille.

Les établissements pour femmes ne disposent pas d'une unité spécifique pour accueillir les femmes enceintes et les mères avec un nourrisson. Néanmoins certains ont mis en place des aménagements particuliers comme une salle de jeux et des espaces hors cellule. Les femmes avec enfants disposent

²³ Les visites dans l'intimité, aussi appelée Visite hors surveillance (VHS), ont lieu dans une petite pièce aménagée comme une chambre et sans la surveillance d'un agent pénitentiaire.

²⁴ Il est prévu qu'à partir de novembre, toutes les cellules soient équipées de téléphone pour remédier à ce problème et permettent aux détenus de téléphoner à toute heure (les appels entrants restent impossibles).

²⁵ http://www.droitbelge.be/news_detail.asp?id=212

²⁶ <http://www.lalibre.be/actu/belgique/chaque-nuit-8-bebes-dorment-en-prison-51b8ac21e4b0de6db9b71b7f>

²⁷ Selon les chiffres donnés par l'administration pénitentiaire.

normalement d'une double cellule. C'est le cas pour les prisons de Berkendael, Bruges, Hasselt et Lantin.

La prison de Bruges semble la mieux équipée sur le plan matériel et au niveau de l'espace réservé aux mères avec enfants²⁸.

Les enfants vivant avec leur mère en prison peuvent sortir de la prison, accompagnés de bénévoles ou de membres de la famille. Ils peuvent être accueillis dans une crèche extérieure à la prison durant la journée²⁹.

Libérations

En 2016, on a assisté à un record de détenus libérés après avoir effectué la totalité de leur peine :

- 702 détenus ont été libérés après avoir purgé la totalité de leur peine (fond de peine)
- 736 détenus ont obtenu une libération conditionnelle dont 477 en passant d'abord par une libération sous surveillance électronique³⁰.

Les détenus qui ne sont libérés qu'après avoir accompli l'entièreté de leur peine, n'ont plus aucun compte à rendre à la Justice et aucune obligation de préparer leur sortie.

Lorsqu'ils bénéficient d'une libération conditionnelle, ils doivent préparer un plan de reclassement, en vue de leur sortie et après leur libération, respecter une série de conditions. Ils sont suivis par un assistant de justice attaché à la Maison de Justice de l'arrondissement où ils sont domiciliés. En cas de non respect de ces conditions ou en cas de récidive, ils peuvent être renvoyés devant un juge, et éventuellement réincarcérés.

Surveillance électronique

En 2016, il y avait en moyenne 1601 personnes en surveillance électronique en Belgique³¹.

« Loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus » du 12 janvier 2005³²

Cette loi qui clarifie notamment les droits et les devoirs des détenus a « fêté » ses 10 ans en 2015.

Pourtant de grandes parties de cette législation ne sont pas encore entrées en vigueur.

Cette loi prévoit notamment la mise en place d'un plan de détention pour chaque détenu. Celui-ci est sensé contenir le schéma du parcours pénitentiaire de la personne incarcérée autour duquel la détention doit s'organiser pour préparer au mieux la réinsertion. A ce jour, il n'est toujours pas effectif.

²⁸ http://www.fondshoutman.be/cahiers/10_100510/prison.html

²⁹ Des bénévoles de la Croix-Rouge font notamment ce type d'accompagnement

³⁰ « Rapport d'activités de la direction générale des établissements pénitentiaires », Direction générale des Etablissements pénitentiaires, Bruxelles, 2017

³¹ *Idem* 22

³² http://www.etaamb.be/fr/loi-du-12-janvier-2005_n2005009033.html

Loi de principes du 12 janvier 2005 - Extrait Art. 6 § 1^{er}

« Le détenu n'est soumis à aucune limitation de ses droits politiques, civils, sociaux, économiques ou culturels autre que les limitation qui découlent de sa condamnation pénale ou de la mesure privative de liberté, celles qui sont indissociables de la privation de liberté et celles qui sont déterminées par ou en vertu de la loi. »

Un chapitre de cette loi est consacré aux contacts avec le monde extérieur (correspondance, visites, téléphone).

Loi de principes du 12 janvier 2005- Extrait Article 53

« Le détenu a le droit d'avoir des contacts avec le monde extérieur dans les limites fixées par ou en vertu de la loi. »

Loi de principes du 12 janvier 2005- Extrait Article 60

« Le chef d'établissement veille à ce que la visite puisse se dérouler dans des conditions qui préservent ou renforcent les liens avec le milieu affectif, en particulier lorsqu'il s'agit d'une visite de mineurs à leur parent. »

Quelques témoignages

Témoignages Belgique

- Témoignage de Catherine, détenue à la prison de Lantin. Ce témoignage est issu d'un recueil faisant suite à un travail de plusieurs mois avec un groupe de femmes de la prison de Lantin, projet porté par Alternative Théâtre, Barricade asbl et la FAMD³³ :

« Etre maman.

Etre maman quand on est en prison, c'est dur : il y a un éloignement entre sa mère et son enfant. On rate plein d'événements dû au fait que l'enfant grandit.

On ne sait pas être aussi présente qu'on le souhaiterait, que ce qu'on imaginait.

Les gens critiquent la façon dont on procède avec notre enfant. Automatiquement, on a l'étiquette de mauvaise mère.

Une réputation de posée sans essayer de comprendre la vie qu'on a eu, juger sans même savoir.

Retirer un enfant à sa mère, c'est lui retirer une partie d'elle-même.

Il y a une grande souffrance pour la mère et l'enfant.

On est présente aux côtés de nos enfants par des mots, des écrits, mais on ne peut agir comme on le souhaite.

On passe par des situations difficiles.

Par exemple, les voir une heure ou une heure et demie en visite et pas tous les jours.

Des fois, ce n'est même que deux fois par mois car la famille ne veut pas les amener.

Et le peu de moments que l'on peut passer avec, ce sont de purs moments de bonheur.

Mais quand vient l'heure de la fin de la visite, une partie de vous-même s'éteint.

Et pendant ces visites, on ne peut pas faire ce que l'on veut car il y a des règles et le temps passe si vite.

Les enfants ne peuvent pas jouer comme ils veulent.

Être maman, c'est le plus beau des cadeaux.

Malgré la détention, on est présente pour l'enfant et on fait tout pour qu'il soit bien.

Et même si on est présente, il y a plein de moments privilégiés que l'on rate. »

- Témoignage Willy, détenu à la prison de Lantin. Il s'agit d'une retranscription issue d'un film, «*La Réinsertion, une illusion ?* » réalisé à la maison d'arrêt de Lantin dans le cadre des JNP 2016, projet porté par la conseillère laïque et l'aumônier catholique de cette prison³⁴ :

« Durant ma précédente incarcération, j'étais en couple. J'ai préparé mon projet de réinsertion sur le projet de vivre en couple avec ma compagne de l'époque, qui était elle-même incarcérée. Le gros problème qu'il y a eu, qui a été l'élément déclencheur, ça a été le décès de ma mère quelques mois avant ma libération. Parce que ma mère avait toujours été là pour moi, dans toutes mes incarcérations, elle m'avait suivie... Chaque fois que j'étais

³³ Référence du recueil « *Paroles/détenues* » dont est issu ce texte :

http://www.barricade.be/sites/default/files/publications/pdf/paroles_detenues_pdf.pdf

³⁴ Pour plus d'informations sur ce film, vous pouvez contacter soit la conseillère morale Sophie Dutilleux :

sophdut@hotmail.com ou soit l'aumônier catholique Xavier Lambrecht : Xavier.Lambrecht@just.fgov.be

libéré, c'était elle qui était là pour me donner un coup de pouce notamment financier, pour retrouver un logement etc. Son décès a été une grande perte pour moi. Suite à ça, j'ai un petit peu décroché et j'ai recommencé à consommer parce qu'il faut dire la vérité, il y a quand même pas mal de stupéfiants en prison. Je crois que cela a eu un impact sur mon couple. Ma compagne a été libérée avec un bracelet. Quand mon tour est arrivé, peu de temps avant ma libération, suite à mes problèmes de stupéfiants, un jour j'ai reçu un courrier m'annonçant que c'était fini entre nous. J'ai eu excessivement de mal à le digérer et c'est dans tous ces problèmes que j'ai été libéré. (...) Je n'arrivais pas à reprendre pied dans la société. Quand je me trouvais dans un café et que j'entendais des conversations d'autres gens, j'avais l'impression qu'on me rejetait. En fait, c'est moi qui n'allait pas vers eux mais mon ressentiment c'était que la société me rejetait et ne voulait plus de moi. Résultat des courses : tu te tournes vers les seuls gens qui ont une histoire commune avec toi, c'est les gens qui ont fait de la prison. C'est le cercle vicieux. Tu retournes voir des anciennes connaissances de prison, des anciens complices. Ce sont des gens qui rencontrent les mêmes difficultés que toi : toxicomanie, alcoolisme, problèmes financiers... Résultat des courses, tu récidives et tu retournes en prison. (...). »

- Quelques textes de détenus, issus d'ateliers d'écritures organisés par l'ADEPPI sur le thème de la famille (prisons d'Ittre, Leuze et Mons). Ceux-ci sont extraits du journal « Oxygène » du mois de juin 2017³⁵:

« Avoir un enfant, c'est comme avoir une chose très précieuse dont on n'a pas envie de se séparer. Depuis la naissance de mon 1^{er} fils, j'ai découvert le véritable amour. J'ai ressenti une douceur et une joie immense en regardant naître cette petite merveille. (...) Malheureusement pour moi, j'ai eu l'impression que le monde commençait à s'effondrer dès le début de mon incarcération. Cela se confirme car chaque matin quand je me réveille, j'ai une douleur horrible en n'apercevant pas sa présence. En espérant un jour que tout ceci est juste un cauchemar. J'aimerais tant être auprès de lui pour jouer, le câliner et lui donner tout l'amour que moi je n'ai pas reçu auparavant pendant toute mon enfance. Néanmoins grâce à cette petite merveille venue du ciel, j'ai gardé espoir et une force qui me donne envie de me battre et réussir ma vie afin qu'un jour, il ne manquera de rien. »

« Je suis loin de ma famille depuis des années. Je sens le vide depuis le jour que je les ai quittés. Avant je n'étais pas conscient de combien c'était important de vivre avec eux. Mais maintenant on peut dire que j'ai compris que je ne suis rien sans ma famille. C'est pour ça que j'ai décidé de construire une belle famille. »

« La famille est un soutien moral dans les moments à passer loin d'eux. Les enfants sont un moment de détente à passer avec eux pendant la visite et un réconfort pendant notre détention et que ça peut nous faire tenir le coup. Au moment de notre congé, retrouver toute la famille et de nous réunir pour faire un repas avec les grands-parents et les parents, ça nous remonte le moral le temps de notre congé. »

³⁵ https://www.adeppi.be/sites/default/files/pdf/numero-9-v4.min_.pdf

- Témoignages de détenus recueillis lors d'ateliers « *Philocité* » à la prison de Lantin autour de la notion du temps (dans le cadre des JNP 2015) :
« *Mon fils de 10 ans me dit : "on a encore 3 ans à purger" ! (...) Ma famille, ils ont tout fait pour prouver mon innocence, ils se sont battu tout le temps avec moi jusqu'au refus de la CEDH de Strasbourg de traiter mon dossier. J'ai l'impression qu'ils purgent avec moi. Pour eux c'est encore plus dur que pour moi, eux ils n'ont pas de moyen dehors, moi je suis logé, nourri, etc. »*

« Pour quelqu'un qui a les moyens et qui a le soutien de ses proches, la vie en prison sera totalement différente par rapport à une personne indigente. Celui qui a les moyens financiers peut se mettre à l'aise dans sa cellule (...), sans oublier qu'il peut aussi manger correctement (...), il peut aussi acheter de quoi boire, grignoter, lire... Ainsi il occupera son temps comme s'il était dans une chambre d'hôtel. Sa situation familiale lui permettra d'avoir trois visites par semaine régulièrement et aussi le VHS conjugal ou non... Et aussi, vu sa situation ou son statut, il pourra bénéficier via l'aide de son avocat d'un accès rapide à toute sorte de services dont il aura besoin : administratif, médical, social, pénal... Tout ça fera que cette personne vivra différemment son temps et aura l'impression de garder le même rythme qu'à l'extérieur. Par contre, celui qui n'a rien et qui n'a pas de visite aura le temps de compter chaque seconde qui passe : pas de TV, radio ou autre gadget multimédia pour le distraire ou même l'occuper. Le manque d'argent l'obligera à boire l'eau du robinet qui est remplie de calcaire et a un goût horrible. Et pour lui chaque démarche administrative, médicale, sociale prendra dix fois plus de temps avant de commencer. Sa solitude fera qu'il sentira le temps qui passe et qu'il aura l'impression d'être complètement à l'arrêt. Dans un même bâtiment, une même enceinte, la même peine à faire, ces deux personnes verront différemment leur temps de détention et vivront à des rythmes différents. »

« Tous les 6 mois, je leur dis que je suis libéré dans 6 mois comme ça ils n'ont pas trop le choc de la durée. Mais quand ils voient mon neveu qui est né le jour où je suis tombé, c'est là qu'ils se rendent compte du temps qui passe. Je leur dis « plus que 6 mois » depuis 7 ans. »

Plusieurs témoignages recueillis par l'OIP France :

- « *La privation sexuelle est à l'origine de nombreux conflits dans notre couple. Mon compagnon est de plus en plus jaloux, voire invivable. Et nos désirs, nos rapports ne sont plus les mêmes. Il ne supportait pas les caresses, aujourd'hui il les savoure. En ce qui me concerne, c'est l'effet inverse. Je me sens plus sauvage, moins douce. Brisée, avec une carapace. »*
D'autres témoignages de femmes de détenus sur leur relation de couple :
<https://oip.org/temoignage/le-couple-a-lepreuve-de-la-prison-temoignages-de-femmes-de-detenus/>
- « *Mon bébé de 20 mois est choqué quand il me voit. Les cris et les pleurs sont une déchirure. Certains enfants peuvent rentrer dans une forme de déni de peur de ne pas reconnaître ses parents. J'ai l'appréhension de reprendre mon rôle de mère, au quotidien, mais aussi de rater les moments importants à cause de la prison (premier mot, premier pas, première dent, premier vaccin)»* Alice, 32 ans, quatre enfants.

D'autres témoignages de femmes détenues sur la maternité en prison :

<https://oip.org/temoignage/meres-en-prison/>

- « Après près deux mois, les permis de visite ont enfin été accordés. Deux de mes patientes, mère et fille, qui étaient au courant pour Alex et dont le mari et père avait été incarcéré, m'ont expliqué comment on entrait en prison. "Tu vas arriver, on va prendre ta carte d'identité, après il y a un sas, il faut attendre. Au parloir ne t'inquiète pas, c'est une pièce vitrée des deux côtés mais tu n'es pas séparée de celui que tu viens voir." J'étais bouleversée à l'idée de revoir Alex. Mais, grâce à elles, j'avais moins d'anxiété. Dès le deuxième parloir, c'est moi qui soutenais une dame. "Ne pleurez pas, je vais vous expliquer, essayez de tenir pour votre fils." J'avais compris à quel point cette assistance est utile quand on n'y connaît rien. » Pour lire la suite du témoignage d'Hélène, mère de détenu : <https://oip.org/temoignage/en-prison-le-telephone-nous-a-sauves/>
- « Notre vie a basculé en cinq minutes. Ce qui est arrivé ce jour-là, je crois qu'on ne le comprendra jamais. Peut-être que son psychiatre y arrivera, mais nous... On y pense tout le temps. Il y a le temps d'avant ce qui est arrivé, et le temps d'après. Quand je cherche une date, je calcule en fonction de l'arrestation de Damien. J'angoisse dès que je reste quelques jours sans nouvelle de lui. Notre vie tourne autour de sa détention. On ne peut décider de rien, ni lui, ni nous. Il y a également les aspects matériels, financiers. Tous les mois, on lui envoie 500 euros pour qu'il puisse cantiner ce dont il a besoin. L'administration pénitentiaire en prélève une partie pour son pécule de sortie. L'indemnité aux familles a déjà été payée (...). Les trajets coûtent cher également. Et les avocats. Heureusement, mon mari et moi avons une retraite de cadres. Je me demande comment font les autres. Quand on a fini de tout payer, il ne nous reste plus rien. Pour le procès on a fait un emprunt, mais pour tout le reste il faut rester vigilant, c'est un gouffre. Ça enlève toute possibilité de faire autre chose. Pas de projets, pas de vacances, aucun extra. » Marie, mère d'un détenu. Son témoignage complet ici : <https://oip.org/temoignage/avec-marie-dont-le-fils-est-incarcere-depuis-dix-ans/>
- « Tout le monde entend tout ce que les autres disent, c'est bruyant et bien sûr pas du tout intime, même s'ils autorisent parfois à mettre un foulard sur la petite vitre de la porte du parloir. »
D'autres témoignage de familles de détenus : <https://oip.org/temoignage/muret-les-familles-enfermees-dehors/>
- « J'ai failli perdre mon emploi, parce que je passais toute la journée à faire des démarches pour mon frère, je ne travaillais plus beaucoup. Comme les gens de mon travail ne savaient pas qu'il était en prison, je leur disais que j'avais des problèmes familiaux. (...) Pendant trois ans et demi, j'ai eu l'impression d'être en prison avec mon frère, d'être enfermée moi aussi. Je ne vivais plus. C'est comme si on avait été tous condamnés avec lui. Il avait des problèmes réguliers, j'appelais son avocat tous les jours, sauf le week-end. » Léna, sœur d'un détenu.
Pour lire tout son témoignage : <https://oip.org/temoignage/jai-eu-limpression-detre-en-prison-avec-mon-frere/>

- « *La prison c'est déstructurant et violent, ça laisse des traces. Pour les détenus, la violence est dans l'enfermement, qui n'est pas que la privation de circuler librement. Il y a tout un ensemble de petites maltraitances banales de la part de l'administration et aussi des violences de la part des autres détenus. La violence pour les familles, c'est de ne pas savoir comment tout cela fonctionne. Je touche du bois, j'espère que c'est sa première et sa dernière incarcération.* » Philippe, père d'une détenue. Pour lire tout son témoignage : <https://oip.org/temoignage/pour-les-familles-la-violence-cest-de-ne-pas-savoir-comment-la-prison-fonctionne/>
- Témoignage de la femme d'un détenu, mort en prison : « *Il est décédé le vendredi 12 février 2016, à 23h, après avoir craché dès le matin beaucoup de sang. Un décès « par défaillance cardiaque sur complication hémorragique d'un ulcère perforé évolué et abouché au foie », selon les termes de l'autopsie. Adil est mort en prison, en France, au XXIe siècle, d'un ulcère dont il souffrait horriblement depuis des mois et qui n'aura jamais été diagnostiqué ni traité. Malgré ses demandes incessantes auprès de l'administration pénitentiaire et du service médical.* » <https://oip.org/temoignage/le-temoignage-de-la-compagne-dadil-taychi-mort-dun-ulcere-en-prison/>
- Témoignages sur la sexualité en et après la prison :

« *Maintenant que je suis sorti, je n'ai plus de désir. Je ne suis plus comme avant, je n'ai plus envie. J'ai du mal à avoir un rapport. Je me sens stressé et angoissé quand je suis avec une fille. J'ai peur de ne pas y arriver, peur d'être nu devant elle, peur de ne pas lui faire plaisir, alors qu'avant je n'avais pas de problème avec ça. Vous ne savez plus comment réagir : même si vous avez envie, vous êtes bloqué. Après, chacun l'exprime comme il peut : violence, haine, colère, délinquance et j'en passe... Après des années de privation sexuelle, on ne peut pas avoir des rapports normaux aux autres. On ne peut pas sortir indemne de tout ça.* » Florian, ex-détenu. Pour lire tout son témoignage : <https://oip.org/temoignage/florian-ex-detenu-je-ne-suis-plus-comme-avant-la-prison-je-nai-plus-de-desir/>

« *Ici, on parle très peu de sexualité, cela reste un sujet tabou, ou très personnel. Avec les codétenues, cela se fait de façon ironique. Les différents intervenants évitent d'aborder la question avec nous. Si deux détenues se rapprochent de trop près, on leur en fait la remarque. Ou alors il y a une interdiction de plus, en les envoyant séparément à la douche, par exemple. Le fait de simplement serrer une autre personne dans ses bras est mal vu, on vous en fait la réflexion. A cela s'ajoute une protection individuelle pour survivre dans ce milieu, du coup j'évite au maximum les contacts.* » Pour lire tout le témoignage de cette détenue : <https://oip.org/temoignage/en-prison-il-y-a-une-perte-de-libido-considerable/>
- Témoignage d'une femme de détenu sur les visites intimes : « *Je me souviens très bien de notre première unité de vie familiale (UVF³⁶). C'était il y a quatre ans. On est restés collés l'un*

³⁶ En France, les unités de vie familiales sont des appartements meublés de type F2 ou F3, situés dans l'enceinte pénitentiaire mais à l'extérieur de l'espace de détention. Les personnes détenues peuvent y recevoir un ou plusieurs proches pendant une durée comprise entre 6 et 72 heures. Les visites ont lieu hors de la présence du personnel de surveillance, qui ne peut ni voir, ni entendre, ce qui se passe à l'intérieur de l'UVF.

à l'autre les six heures! On n'avait pas l'habitude d'avoir autant d'espace : au parloir, on se voit dans un local réduit, fermé. Me déplacer avec lui, pouvoir marcher à côté de lui, c'était nouveau. La première UVF, c'est comme aller à sa première boum, en fait ! ». Pour lire la suite de ce témoignage : <https://oip.org/temoignage/le-premier-parloir-intime-cest-comme-aller-a-sa-premiere-boum/>

- Témoignage d'une ex-surveillante, devenue femme de détenu :
« Pour l'avoir vécu, je sais que ce n'est pas simple non plus pour les surveillants. Pour ma part, je ne me suis jamais permis de regarder dans les boxes. C'est intime. Je passais sans voir. Il faut le vouloir pour vraiment voir. J'ai connu des collègues qui me disaient : "Celui-là, tu ne lui laisses rien faire" ou alors "Celui-là, il m'a saoulé en service de nuit, je vais le surveiller de près au parloir"... C'est vraiment de l'arbitraire. De notre côté avec Christian, on n'a jamais eu de souci avec les surveillants, on savait rester discrets. Au moindre bruit de clés, on s'arrêtait. En prison, il faut apprendre à se contenter de ce qu'on a et saisir le moindre moment. Je suis tombée enceinte. » Pour lire tout son témoignage : <https://oip.org/temoignage/de-surveillante-de-prison-a-femme-de-detenu/>

Quelques idées d'activités pouvant s'organiser durant les JNP

En prison

Public cible : détenus et leurs familles et proches

- Spectacle
- Concert
- Projection de films
- Débat
- Fêtes familiales
- Ateliers autour du thème (par exemple : atelier d'écriture, atelier radio,...)
- Rencontre et échanges avec les familles
- Etc.,...

Hors prison

Public cible : grand public, étudiants, familles et proches de détenus

- Café-débat
- Ciné-débat
- Conférence
- Exposition
- Lectures de témoignages
- Groupes de paroles de familles et proches de détenus
- Etc.,...

Filmographie Indicative

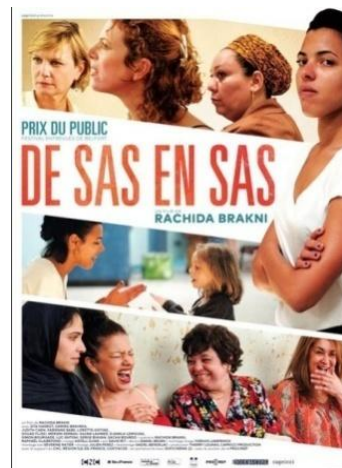
« De sas en sas » de Rachida Brakni (2017)

Synopsis

En une brûlante journée d'été 2013, Fatma et sa fille Nora prennent la route pour la prison de Fleury-Mérogis. Sur le parking, une petite foule de visiteurs attend déjà. La porte de l'établissement s'ouvre. Une première porte, un premier sas, un premier couloir... C'est le début d'un trajet infernal jusqu'au parler, mené par un petit groupe d'individus composites.

(Source :

http://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=227223.html)



REMARQUE : Renseignements pris, les droits de diffusion pour ce film sont forts élevés (1 copie DCP sous titré anglais disponible pour 1200€ + 120€ pour 2 projections maximum). Si vous êtes malgré tout intéressé par ce film, contactez- nous via : jnp.ndg.2017@gmail.com

Court-Métrage « Marlon » de Jessica Palud (2017)

Synopsis

Marlon, 14 ans, rend visite à sa mère en prison pour la première fois depuis son incarcération. La jeune fille, protégée par sa famille et son entourage, s'entête malgré tout à croire que sa mère est son héroïne d'enfance...

(Source : <http://www.unifrance.org/film/43705/marlon>)

Ce Court-métrage a une durée de 19 minutes.

Informations pour la diffusion

Les droits pour le diffuser s'élèvent à 99€ pour une projection. Les prix baissent si plusieurs projections donc contactez-nous si vous souhaitez en organiser une via jnp.ndg.2017@gmail.com

Personne à contacter

Lucas TOTHE : lucas@punchlinecinema.com / Tel. : [+33 \(0\)9 73 64 60 87](tel:+330973646087)



Court Métrage « Tout va bien » De Laurent Scheid (2015)

Synopsis

Depuis quelques jours, Raphaël a reçu son billet d'écrou. S'agissant d'une courte peine, l'usage veut qu'on le renvoie directement chez lui en l'attente d'un bracelet électronique. Il a donc décidé de ne prévenir personne.

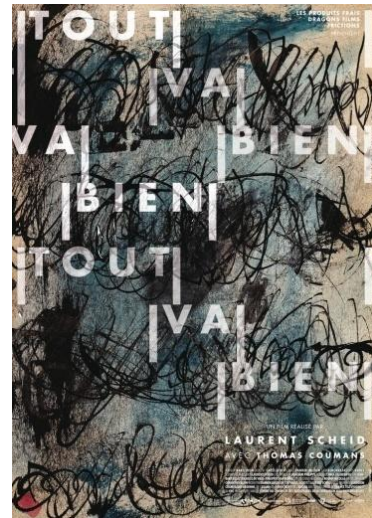
(Source : <http://www.unifrance.org/film/40723/tout-va-bien>)

Informations pour la diffusion

Ce court-métrage fait 22 minutes.

Personne à contacter

Laurent Scheid : laurent_scheid@yahoo.fr



« Omblin »

de Stéphane Cazes (2012)

Synopsis

Omblin, une jeune femme de vingt ans, est condamnée à 3 ans de prison suite à une violente agression. Alors qu'elle a perdu tout espoir en l'avenir, un événement vient bouleverser sa vie : elle découvre qu'elle est enceinte et donne naissance à Lucas. La loi lui permettant de l'élever les 18 premiers mois, Omblin va se battre pour garder son fils le plus longtemps possible auprès d'elle et convaincre le juge qu'elle est capable d'en assumer la garde à sa sortie de prison. Dans cet univers carcéral sombre, commence le combat d'une femme devenue mère en prison, qui va se reconstruire en se battant pour son enfant.

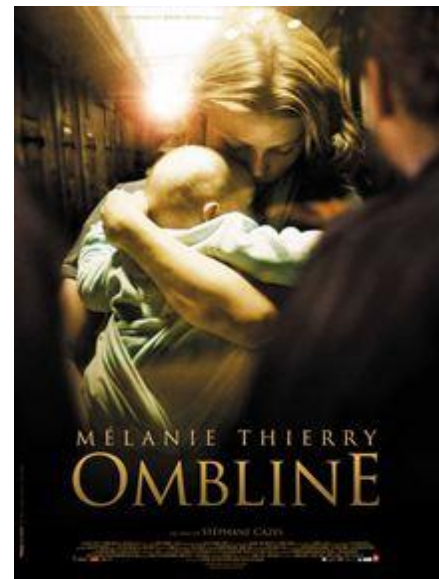
(Source :

http://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=203981.html)

Fiction, 95 minutes.

Personne à contacter

Réalisateur du film : stephanecazes@gmail.com



« Pourquoi on ne peut pas se voir dehors quand il fait beau » de Bernard Bellefroid (2007)

Synopsis

Ce documentaire raconte la prison à travers le quotidien des enfants et de leurs parents incarcérés. Il y a Didier qui ne connaît ses enfants que par les photos, les visites et le téléphone et dont les enfants se désespèrent de le voir sortir un jour. Il y a Daniel qui n'a pas vu grandir son fils, qui vient lui-même d'être incarcéré dans un centre de détention pour mineurs. Enfin il y a Jessica et Axel, tous deux détenus et qui tentent de maintenir les relations avec leurs enfants placés en institution. A travers ces parcours de vie, le film interroge la légitimité du système carcéral dès lors qu'il punit tout autant les condamnés que leurs proches. (Source : http://www.wbimages.be/index.php?id=8973&tx_cfwbavmsearch_pi1%5Buid%5D=1496)



Documentaire, 49 minutes.

Contact pour la diffusion

via le Fond Houtman : cbornauw@fondshoutman.be (<http://www.fonds-houtman.be/fr/les-documents-a-telecharger/>) ou via Les Films du Fleuve info@lesfilmsdufleuve.be

A Conversation

Film réalisé à partir d'une pièce sur la rencontre entre 2 familles : les parents d'une jeune femme violée et tuée et la famille de l'auteur incarcéré.

Il s'agit d'une proposition du Forum européen pour la justice réparatrice qui est disposé à organiser des projections de ce film suivi d'un débat soit en prison soit dans des universités par exemple. C'est en anglais mais il sera sous-titré en français en septembre.

Plus d'infos

<http://www.euforumrj.org/news/rj-theatre-film-help-needed/>

Contact

emanuela.biffi@euforumrj.org

« Offline »

de Peter Monsaert (2012)

Synopsis

Rudy Vandekerckhove vient de faire sept ans de prison. Il a pour ambition de retrouver du travail comme réparateur de machines à laver et aussi se rapprocher de sa famille. Ces projets ne sont pas couronnés de succès. Finalement, son passé resurgit et à ce moment-là, il doit prendre une décision peut-être la plus importante de sa vie.

(Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Offline_\(film\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Offline_(film)))

Bande annonce :

http://www.allocine.fr/video/player_gen_cmedia=19516758&cfilm=215742.html



SMBG/FAMD : lessenpakket en film - over de moeilijkheden van re-integratie van ex - gedetineerden en detentieschade. Doelgroep 2 en 3e graad middelbaar

Duur: 115' + lesblaadjes

« A Côté »

de Stéphane Mercurio (2006)

Synopsis

À côté de la prison des hommes, à Rennes, comme à côté de presque toutes les prisons françaises, il y a un lieu d'accueil pour les familles de détenus. On vient là avant et après le parloir. Et on revient. Toutes les semaines ; parfois trois fois par semaine. Et on attend. Espace parenthèse. Cela prend du temps. On arrive à l'avance, toujours. Quelques secondes de retard et la porte de la prison restera fermée. Alors on attend, à côté, pour être sûr d'être là tout à l'heure, dedans. (Source : <http://www.mille-et-une-films.fr/c-t-0>)

Documentaire, 92'

<https://www.filmsdocumentaires.com/films/2983-a-cote>

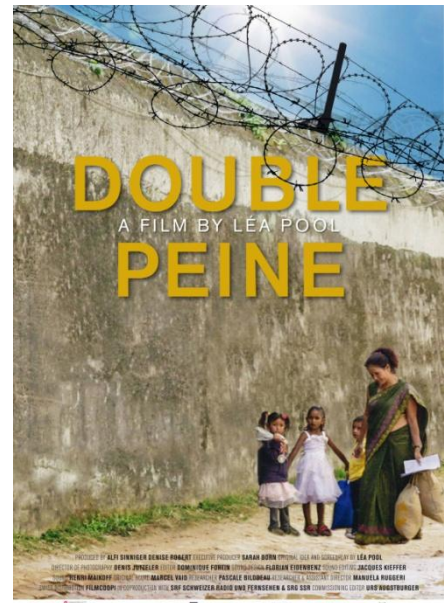
Contact

Mille et Une. Films. Tel : 00 33 2 23 44 03 59
contact@mille-et-une-films.fr

« Double peine », (« Double sentence »), de Léa Pool (2017)

Synopsis

La plupart des femmes incarcérées sont mères. Lorsqu'une mère est emprisonnée, son nouveau-né ou son jeune enfant peut rester avec elle, dans la prison, ou ils peuvent être séparés et l'enfant emmené chez un membre de la famille ou recueilli par l'Etat. Des situations qui ne sont pas sans risque pour l'enfant. Le film adopte le point de vue des enfants, avec pour but de les mettre en lumière: trop souvent, ils sont oubliés, invisibles et ils en portent les cicatrices toute leur vie. La cinéaste suit la vie quotidienne de certains de ces mêmes en Bolivie, au Népal, à New York et à Montréal. (Source : http://www.swissfilms.ch/fr/film_search/filmdetails/-/id_film/2146991370)



Documentaire, 100 minutes.

Bande-annonce : <https://www.cineman.ch/fr/film/2016/DoublePeine/>

Contact de vente

Felix Hächler / Filmcoopi Zürich

xh@filmcoopi.ch

Tél. +4144 448 44 90

« Les enfants en prison »

de Rossella Schillaci (2016)

Synopsis

Filmé en immersion, ce documentaire témoigne de l'éprouvant quotidien d'une mère et de ses deux enfants dans une prison italienne.

Documentaire, 56'.

<http://info.arte.tv/fr/les-enfants-en-prison>

« D’Ardennen »

de Robin Pront (2015)

Over de moeilijkheden van re-integratie van ex gedetineerden en detentieschade.

Un cambriolage tourne mal. Dave arrive à s’enfuir mais laisse son frère Kenneth derrière lui. Quatre ans plus tard, à sa sortie de prison, Kenneth, au tempérament violent, souhaite reprendre sa vie là où il l’avait laissée et est plus que jamais déterminé à reconquérir sa petite amie Sylvie.

Ce qu’il ne sait pas, c’est qu’entre-temps, Dave et Sylvie sont tombés amoureux et mènent désormais une vie rangée ensemble.

Avouer la vérité à Kenneth pourrait tourner au règlement de compte... (Source :

http://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=216964.html)

Bande annonce

<https://www.youtube.com/watch?v=fMt2Z4Ci--A>

Durée/ Duur 90’.

Lesblaadjes (lessen in het donker) De SMBG is bezig met het maken lesblaadjes (doelgroep 3^e graad).



Bibliographie Indicative

Livres

En français

- TOURAUT, C. (2012). *La famille à l'épreuve de la détention*. Paris : Presses Universitaires de France.
<https://www.cairn.info/famille-a-l-epreuve-de-la-prison--9782130592181.htm>
(Disponible en prêt à la CAAP)
- RICORDEAU, G. (2008). *Les détenus et leurs proches. Solidarités et sentiments à l'ombre des murs*. » Paris : Editions Autrement.
<https://www.cairn.info/les-detenus-et-leurs-proches--9782746711280.htm>
(Disponible en prêt à la CAAP)
- SELLENET, C. (2010). *Loin des yeux, loin du cœur ? Maintenir les liens parents-enfants dans la séparation*. Paris : Belin.
<https://www.belin-editeur.com/loin-des-yeux-loin-du-coeur>
- LE CAMUS, J. (sous la direction) (2002). *Rester parents malgré la détention*. Toulouse, France
<http://www.cairn.info/rester-parents-malgre-la-detention--9782865869916-page-139.htm>
- GAILLARD, A. (2009). *Sexualité et prison: Désert affectif et désirs sous contrainte*. Paris : Max Milo Editions.
<https://books.google.be/books?hl=fr&lr=&id=GASgMUJyDnQC&oi=fnd&pg=PT6&dq=sexualit%C3%A9+et+prison&ots=JAu9O2CuT3&sig=zDUXcikcTcBOhKtLLUU7qyaeOog#v=onepage&q=sexualit%C3%A9%20et%20prison&f=false>
- BERTHET ONE. (2011 et 2015). *L'évasion*. Indeez Urban édition (volume 1) et La Boîte à bulles Hors Champs (volume 2).
Il s'agit d'une bande dessinée écrite et dessinée en prison et présentant différentes scènes de la vie carcérale (volume 1) et bande dessinée écrite et dessinée après sa libération sur les difficultés liées à la sortie de prison (volume 2)
<http://www.parismatch.com/Culture/Livres/Berthet-One-se-fait-la-belle-avec-des-bulles-159240>
<http://www.bedetheque.com/BD-Evasion-Tome-1-L-evasion-144562.html>
<http://www.bedetheque.com/BD-Evasion-Tome-2-Vive-La-Liberthet-254790.html>

En néerlandais

- DEVOS, S. (2013). *Traliemama's*. VBK - Houtekiet .
In dit non-fictie boek laat Sabine moeders achter tralies aan het woord, een vaak vergeten groep. Ze praat ook met psychologen, vrijwilligers, directies en een onderzoeksrechter, graaft

in hun geschiedenis en zoekt hun situatie in andere landen uit, maar de beklijvende verhalen primeren en zullen de lezer zeker een beter inzicht geven in leven achter tralies.

<http://www.sabinedevos.com/boeken/traliemamas/>

- *Mijn vader zit in de gevangenis* (2013) CAW. Voor kinderen met ouders in de gevangenis. http://www.cawdekempen.be/sites/cawdekempen/files/brochure_vader_in_gevangenis.pdf (Disponible en prêt à la FAMD-SMBG)
- *Mijn papa en ik... niet samen en toch bij elkaar*. Centrum voor kindzorgen en gezinsondersteuning (CKG) Mechelen (2014). *Il s'agit d'un guide pratique pour les enfants de 6 à 12 ans dont le papa est en détention, un outil permettant d'échanger des histoires et des questions de manière sensitive, ludique et interactive. En travaillant dans ce livre avec son enfant, le père perçoit le cadre de vie et les sentiments de celui-ci. Infos et commande (20€) : lieve.saerens@emmaus.be*

Articles et études scientifiques (en français)

Relations familiales

- RICORDEAU, G. (2016). Les relations familiales à l'épreuve de la prison, Solidarités et coûts sociaux de l'incarcération. *L'Observatoire n°89/2016*. (pas de lien – dispo en prêt à la CAAP ou sur commande)
- ROSTAING, C. (2008). Relations familiales à l'épreuve de la prison. *La Vie des idées*, 27 mai 2008. <http://www.laviedesidees.fr/Relations-familiales-a-l-epreuve-de-la-prison.html>
- TOURAUT, C. (2013). Aux frontières des prisons : les familles de détenus. *Cultures & Conflits* [En ligne], 90 | été 2013 <http://conflits.revues.org/18736>
- DUBECHOT, P., FRONTEAU, A., LE QUEAU, P. (2000). La prison bouleverse la vie des familles de détenus. *Crédoc* (En Ligne), n° 143, mai 2000. <http://www.credoc.fr/pdf/4p/143.pdf>
- BES, F. et DINDO, S. (2015). Captifs à l'extérieur. *OIP Analyses*. <https://oip.org/analyse/captifs-a-lexterieur/>
- Enquête de 2010 auprès des familles : <https://blogs.mediapart.fr/ariane-lavrilleux/blog/110313/enfermees-dehors-les-familles-de-detenus-la-maison-darret-de-varces>
- DE CONINCK, G. (1982). La famille du détenu : de la suspicion à l'idéalisation. In: *Déviance et société*. 1982 - Vol. 6 - N°1. pp. 83-103. www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_1982_num_6_1_1765

Parentalité et situation des enfants

- CASMAN, M-T., LINCHET, S., MEGHERBI, S., NISEN, L. & SCHOENAERS, F. (2014). Les enfants de 0 à 6 ans dont la mère est incarcérée en Fédération Wallonie-Bruxelles. *Fonds Houtman et Université de Liège*. Février 2014.
http://www.fondshoutman.be/cahiers/21_311016/FH-ULg-Maternites-incarcerees-Rapport-final-fevrier-2014.pdf
- CARDI, C., LATTE ABDALLAH, S. (2014). Vécus de la carcéralité des mères et des pères. *Champ pénal/Penal field* [En ligne], Vol. XI | mai 2014.
<http://champpenal.revues.org/8815>
- FRERE, C. (2008). Séparés par des barreaux. La situation des enfants dont les parents sont détenus. *Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE)*, octobre 2008.
http://www.lacode.be/IMG/pdf/analyse_20colette_20final.pdf
- ROBERTSON, O. (2007). Parents en prison : les effets sur leurs enfants. *Bureau Quaker auprès des Nations Unies*, avril 2007.
http://www.quno.org/sites/default/files/resources/FRANC%CC%A7AIS_The%20impact%20of%20parental%20imprisonment%20on%20children.pdf
- MOREAU, T. (2006). Les relations entre un parent détenu et son enfants mineur au regard de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. *JDJ n°259*, 2006.
http://www.jeunesseetdroit.be/jdj/documents/docs/rerelations_parents_detenus_et_enfant_mineur_JDJB259.pdf
- ROMAN, P. (2016). Les relations parent-enfant en prison : entre attentes parentales et empêchements, une parentalité en souffrance. *Dialogue*, 211,(1), 13-26.
<https://www.cairn.info/revue-dialogue-2016-1-page-13.htm>
- Groupe de travail « Intérêt supérieur de l'enfant ». (2013). Le Maintien de liens à l'épreuve de l'incarcération. *République française Défenseur des droits*, 2013.
http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/maintien_du_lien_parent_incarcere.pdf
- DORMOY, O. (1992). L'enfant et la prison. In: *Enfance*, tome 46, n°3, 1992. pp. 251-263.
www.persee.fr/doc/enfan_0013-7545_1992_num_45_3_2020
- PINTO DA ROCHA, A. (2010). Naître et vivre auprès de sa mère incarcérée : situation paradoxale entre prison et hôpital. *Spirale*, 54, (2), 61-68
http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=SPI_054_0061

Sexualité

- FRANCOIS, A. (2016). La sexualité en milieu carcéral : au cœur des représentations de personnes incarcérées. *Champ pénal/Penal field*, volume. XIII | 2016.
<http://champpenal.revues.org/9415>

- Revue DEDANS – DEHORS : Sexualité en Prison. Les articles sont dispo ici : <https://blogs.mediapart.fr/observatoire-international-des-prisons-section-francaise/blog/mot-cle/sexualite>
- ANDRIES, C et RUYANT, H. (2016). Grimper aux barreaux. *Médor n°3* (article/BD sur les Visites Hors Surveillance) (*pas consultable en ligne*)
- LANCELEVEE, C. (2011). Une sexualité à l'étroit. Les unités de visite familiale et la réorganisation carcérale de l'intime. *Sociétés contemporaines*, 83, (3), 107-130. <http://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2011-3-page-107.htm>
- RICORDEAU, G. (2004). Enquêter sur l'homosexualité et les violences sexuelles en détention. *Déviance et Société*, vol. 28,(2), 233-253 <http://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2004-2-page-233.html>
- RICORDEAU, G., MILHAUD, O. (2012) « Prisons », Espaces du sexe et sexualisation des espaces. *Géographie et cultures* [En ligne], 83 | 2012 ; <http://gc.revues.org/2056>
- RICORDEAU, G. « Sexualités féminines en prison : pratiques, discours et représentations », *Genre, sexualité & société* [En ligne], 1 | Printemps 2009. <http://gss.revues.org/830>

Suicide

- DUTHE, G., HAZARD, A., KENSEY, A. & PAN KE SHAN, J-L. (2009). Suicide en prison : La France comparée à ses voisins européens. *Population & Sociétés n°462*. Décembre 2009. [http://prison.rezo.net/IMG/pdf/Population et Societes_19498_suicide-en-prison-la-france-comparee-a-ses-voisins-europeens.pdf](http://prison.rezo.net/IMG/pdf/Population_et_Societes_19498_suicide-en-prison-la-france-comparee-a-ses-voisins-europeens.pdf)
- CLIQUENNOIS, G. & CHANTRAINE, G. (2009). Empêcher le suicide en prison : origines et pratiques. *Sociétés contemporaines*, 75,(3), 59-79. http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=SOCO_075_0059
- HARVEY, J. & LIEBLING, A. (2001). Suicide et tentatives de suicide en prison : vulnérabilité, ostracisme et soutien social. *Criminologie*, 34(2), 57–83. <https://www.erudit.org/fr/revues/crimino/2001-v34-n2-crimino852/027505ar/>

Mémoires/Thèses/Recherches

- RICORDEAU, G. (2005). *Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération. Solidarités en sentiments à l'ombre des murs*. (Thèse de doctorat). Sociologie. Université Paris-Sorbonne - Paris IV, 2005. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00116347/document>
- LE QUEAU, P. (2000). L'autre peine. Enquête exploratrice sur les conditions de vie des familles de détenus. (Recherche). Crédoc n°147, Paris, novembre 2000.

<http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C147.pdf>

- TOMAS SILVESTRE, L. (2010). *Le père emprisonné : Lien père-enfant et place symbolique du volontaire « Itinérances »*. (Mémoire) ULB, Bruxelles.
http://fondshoutman.be/cahiers/12_190911/docs/cahier.12.texte.06.online.Memoire.Silvestre.2011.pdf
- FRANCOIS, A. (2015). *Etude sur la sexualité en milieu carcéral belge. De l'enfermement de la sexualité à la liberté d'adaptation des comportements sexuels*. (Thèse de doctorat). ULG, Liège.
<https://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/178644/1/Th%C3%A8se%20Axelle%20Francois%20-%20Etude%20sur%20la%20sexualit%C3%A9%20en%20milieu%20carc%C3%A9ral%20belge.pdf>

Jeu/ Spel

- Animation autour du jeu « *Non-Lieu* » créé par le CAL-Lux, à destination des écoles secondaires (ou fin primaires). Pour Bruxelles et Brabant wallon : CAAP info@caap.be , pour province du Luxembourg : CAL-Lux courrier@cal-luxembourg.be Pour Namur : CAL Namur : patrick.vanderveiken@laicite.com
Durée : min 2 heures de cours
- Spel “*De Wandeling*” - inleefspel en nabesprekeing - gezelschapsspel dat je de mogelijk biedt om je in te leven in het dagelijkse leven van een gedetineerde. De verschillende aspecten van detentie komen aan bod in een leuke spelvorm. Het spel wordt begeleid door een gevangenisdirecteur, een moreel consultant van de SMBG. Doelgroep 10 tot 110 jarigen. Duur: Het spel kan altijd uitgespeeld worden binnen de 50 minuten.
- Animation et jeu “*Contre-Temps*” créé par le SRS et l’APO en vue de sensibiliser au milieu carcéral les jeunes à partir de 15 ans. Durée : min 2H de cours. Région bruxelloise. Contact : mdevillers.srs@gmail.com ou mvandeputte.srs@gmail.com ou cathelinezurni.apo@hotmail.fr

Divers

- Le numéro de juin 2017 du journal « *Oxygène* », journal de détenus, édité par l’ADEEPI, est consacré à la thématique de « La famille » :
https://www.adeppi.be/sites/default/files/pdf/numero-9-v4.min_.pdf

- Association française maison d'accueil des familles et proches de personnes incarcérées :
<http://www.uframa.org/>
à voir sur leur site, différents outils :
<http://www.uframa.org/pdflist1.php?type=rub41&langue=fr>
(notamment des livres pour enfants et aussi 1 dessin animé)
- La sexualité en prison :
http://www.jle.com/fr/revues/ipe/e-docs/sexualite_en_prison_262214/article.phtml?tab=texte
- Bébés en prison : Quel est le quotidien des mères ? (AUDIO)
<http://www.europe1.fr/france/bebes-en-prison-quel-est-le-quotidien-des-meres-1627931>
- Papa in de gevangenis (VIDEO)
<https://www.ketnet.be/karrewietplus/papa-in-de-gevangenis/uitzending>
- La FAMD/De SMBG propose différentes animations comme par exemple le livre et l'exposition « Cicatrices » : Littekenboek : Littekens aan de oppervlakte, sporen naar diepgang. De SMBG publiceerde de verhalen van gedetineerden over de littekens die ze dragen. Het resultaat is een mooi fotoboek met aangrijpende verhalen. Het is een tweetalige publicatie die gebruikt kan worden een beter beeld te krijgen van detentie en gedetineerden. Het boek is gratis te verkrijgen via de SMBG. Doelgroep: 2 en 3e graad middelbaar. Tentoonstellingen: Neem contact op met de SMBG om een tentoonstelling te maken nav het littekenboek. Materiaal (panelen) kan worden uitgeleend. Contact : tania.ramoudt@smbg-famd.be
- **Prison-talk** BZN : Bond Zonder Naam ging recent van start met haar nieuwe project Prison Talk. Hierbij getuigen ex-gedetineerden samen met een buddy voor groepen tot maximaal 50 personen. Bond zonder naam wil meer nuance krijgen in het debat over detentie. Daarvoor kunnen getuigenissen helpen. Bond zonder naam zocht en vond vijf ex-gedetineerden, drie mannen en twee vrouwen, die elk optreden als spreker. Ze gaan naar bedrijven, scholen en verenigingen. Heel openhartig vertellen ze over hun leven voor, in en na de gevangenis. Hoe lang ze in de gevangenis zaten, maar ook hoe moeilijk hun terugkeer in de maatschappij was. Ze brengen dit verhaal anoniem, maar zonder sensatie en met respect voor slachtoffers en hun families. Elke spreker wordt begeleid door een coach en een buddy. De buddy leidt de spreker in en behoedt hem of haar voor al te indringerige vragen. Elke buddy heeft een eigen band met de gevangeniswereld, en kan dus ook uit eigen ervaring een inbreng doen in de getuigenis. Zo bevinden er zich onder de buddy's een aalmoezenier, een cipier en een voormalig gevangenisdirecteur. Prison Talk start als een kleinschalig initiatief, maar ontving ondertussen al meer dan 20 boekingen. Voor meer informatie of voor een boeking kan je terecht bij prisonstalk@bzn.be

Lancement d'un questionnaire « Accueil des Familles & Visiteurs des détenu.e.s »

La Ligue des Droits de l'Homme (LDH) et l'Observatoire International des Prisons (OIP) vont réaliser prochainement une enquête destinée à recueillir le point de vue des familles et visiteurs des détenu.e.s. Cette enquête vise à acquérir une connaissance plus précise de leurs conditions d'accès aux établissements pénitentiaires et de l'accueil qui leur est réservé lors des visites d'un.e proche privé.e de liberté.

Si les droits des détenu.e.s font l'objet de nombreuses recherches et prises de positions de la part des organisations de défense des droits humains, la situation et le respect des droits de leur famille et proches font l'objet d'une moins grande attention. Or, les droits des détenu.e.s et de leurs proches sont intrinsèquement liés, l'incarcération occasionnant des dégâts humains pour les uns comme pour les autres (perturbations des liens familiaux, relationnels, freins à la réinsertion, etc.). Dans le souci de mieux cerner la situation des proches des personnes privées de liberté quant à l'accueil qui leur est réservé par l'institution pénitentiaire, un questionnaire destiné à dresser un état des lieux a été élaboré.

A quoi exactement les visiteurs sont-ils confrontés lorsqu'ils entrent en prison ? Comment sont-ils accueillis par le personnel pénitentiaire lors des visites ? De quelle manière se déroulent ces visites ? Quelle est leur fréquence ? Quels sont les problèmes rencontrés par les visiteurs (transport, fouilles, etc.) ? Autant de questions auxquelles ce questionnaire devrait permettre de pouvoir répondre.

Une fois les résultats de l'enquête connus, ils feront l'objet d'une publication et devront servir à mobiliser les acteurs compétents (politiques, administratifs, associatifs, médiatiques) à tendre vers une amélioration de la situation des personnes concernées, qu'elles soient devant ou derrière les barreaux.

L'enquête se déroulera dans le courant de l'année 2018 et aura vocation à couvrir l'ensemble des établissements pénitentiaires du pays. Pour ce faire nous faisons appel aux associations, commissions de surveillance, agents, visiteurs de prison, aumôniers et conseillers laïques, directions, etc. qui se rendent dans les prisons et qui sont en contact avec les détenu.e.s et/ou leurs proches, afin de les informer du projet. Nous sommes également à la recherche de personnes susceptibles de soumettre le questionnaire aux familles/proches concernées. Les volontaires polyglottes (français, néerlandais, anglais, arabe, roumain, espagnol, italien, etc.) sont particulièrement bienvenu.es.

N'hésitez pas à nous contacter (mlambert@liguedh.be) si vous souhaitez nous aider à la réalisation de cette enquête sous une forme ou l'autre. Merci d'avance.

Charte

- CHARTE DES JOURNEES NATIONALES DE LA PRISON -

La peine de prison est la sanction la plus utilisée et qui frappe le plus lourdement. Elle est réclamée, avec souvent beaucoup de passion, par l'opinion publique, relayée par certains médias. Malgré le taux de récidive élevé, elle reste la peine de référence. La loi doit être respectée, les victimes doivent obtenir réparation, chaque citoyen doit pouvoir espérer vivre dans une sécurité suffisante, mais chaque citoyen doit aussi pouvoir bénéficier d'une justice respectueuse des droits de l'homme.

Tout essai de mise en application d'autres types de mesures (semi détention, placement sous surveillance électronique, libération conditionnelle, etc...) par des magistrats soucieux à la fois de la dignité de la victime et de celle de la personne incarcérée, et de son avenir, ne peut aboutir qu'avec le soutien d'une opinion publique bien informée, d'où l'importance de la Journée nationale des prisons.

Sur proposition de membres des Commissions de surveillance pénitentiaire, le Conseil central de surveillance pénitentiaire a pris l'initiative d'organiser en 2014 en Belgique les **Journées nationales de la prison**, à l'image de ce qui se fait en France depuis une vingtaine d'années.

- **Les organisations et les institutions adhérentes, actives dans l'accompagnement ou la défense des droits de la personne détenue agiront en référence aux conventions internationales et dispositions légales suivants :**

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- La Convention européenne des droits de l'Homme ;
- les Règles pénitentiaires européennes du Conseil de l'Europe du 11 janvier 2006 ;
- la Loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus ;
- ...

Les adhérents, qui participent à ce projet, s'inscrivent dans les valeurs suivantes :

- **Humanité** : reconnaître que les personnes ne peuvent être réduites au(x) crime(s) et/ou délit(s) qu'elles ont commis ;
- **Respect** : s'engager à respecter l'identité, l'origine, les convictions, les opinions de toute personne incarcérée ;
- **Justice** : refuser que toute décision arbitraire puisse être prise au sein de l'institution carcérale ;
- **Citoyenneté** : adhérer au principe que le détenu n'est soumis à aucune limitation de ses droits politiques, civils, sociaux, économiques ou culturels autre que celles qui découlent de sa condamnation pénale ou de la mesure privative de liberté (conformément à l'art.§ 1^{er} de la loi de principes du 10 janvier 2005) ;
- **Solidarité** : s'engager pour que chacun ait une place dans la société.

- **Les adhérents choisiront chaque année un thème commun qui servira de fil conducteur pour organiser des événements³⁷:**
 - à la fois destinés aux personnes détenues et à un large public ;
 - le fil conducteur choisi pour l'année 2017 est « *Détenu ? Et la famille ?* » pour mettre l'accent sur le vécu des proches de la personne détenue.
 - les JNP 2017 auront lieu du **18 au 28 novembre 2017**.

- **Les événements organisés auront pour objectifs :**
 - de sensibiliser, d'informer, de faire des propositions par rapport à la *problématique pénale et pénitentiaire* ;
 - d'interroger sur *le sens et le rôle de la prison*.

Un groupe de pilotage, ouvert à tous, prend en charge l'organisation générale des journées. Toute organisation, partageant les valeurs de cette charte, est la bienvenue pour participer aux Journées Nationales de la Prison.

Quelques associations impliquées dans les JNP :

- Centre d'action laïque (CAL)
- Fondation pour l'assistance morale aux détenus - Stichting voor Morele Bijstand aan Gevangenen (FAMD-SMBG)
- Commissions de surveillance – Commissies van toezicht
- Concertation des associations actives en prison (CAAP)
- Ligue des droits de l'Homme (LDH)
- Office de Réadaptation Sociale (ORS)
- ADEPPI
- CTV Médias
- Radio Campus
- Dispositif Relais
- Aumônerie catholique francophone
- Observatoire international des prisons – Section belge (OIP)
- Réseau Art et Prison
- Bruxelles laïque
- ...

³⁷ Animations, débats, conférences, expositions, projections de films, ...

Consignes pour vos communications pour le site web

Lorsque vous nous communiquez un événement pour le mettre sur le site web des JNP, veuillez compléter le tableau suivant :

| | |
|----------------------------------------------------------|--|
| Titre | |
| Type d'événement | |
| Association(s) promotrice(s) | |
| Dates début/fin | |
| Horaire ouverture/fermeture | |
| Faut-il s'inscrire ? Si OUI, comment ? | |
| Est-ce payant ? Combien ? | |
| Langue de l'évènement NL/FR ou les 2 | |
| Adresse Lieu exact (cf. Salle/étage/...) | |
| Moyen d'accès Parking/ Transports | |
| Joindre une image si disponible en format paysage | |
| Bref descriptif (max 3lignes) | |
| Descriptif complet | |

Attention, pour le format web il est important de marquer la différence entre ces deux descriptifs pour une question d'affichage à l'écran. Le bref descriptif apparaîtra en premier, essayez donc d'être concis. Ensuite, lorsque l'on cliquera sur votre événement, le descriptif complet apparaîtra.

Communiquez nous vos descriptifs en deux langues dans la mesure du possible. Pour un événement FR, essayez de produire au moins le bref descriptif en NL (et vice versa). Nous ne garantissons pas la qualité des traductions si vous ne vous en chargez pas !

Par soucis d'efficacité et de respect des personnes s'occupant du site internet, merci de respecter ces consignes !

Adresse pour envoyer votre tableau complété : nicolas.degrootd@ors.bgc.be

Instructies om activiteiten op de website mee te delen

Indien u een evenement op de website wil plaatsen, vul dan volgende tabel in :

| | |
|---------------------------------------------|--|
| Titel | |
| Soort evenement | |
| Vereniging die organiseert | |
| Datum Start / Einde | |
| Openingstijden | |
| Inschrijven verplicht ? | |
| Betalen ? Hoeveel ? | |
| Taal van evenement NL of FR of beide | |
| Adres | |
| Toegangsmogelijkheden Parking/ Transport | |
| Afbeelding in landschap formaat | |
| korte beschrijving (max 3 lijnen) | |
| Volledige beschrijving | |

Het is belangrijk voor het web formaat om het verschil in beschrijving te eerbiedigen. De korte beschrijving is namelijk het eerste dat de mensen zullen zien. Als ze op het evenement klikken zullen ze dan de volledige beschrijving zien.

Als het mogelijk is, geeft u ons de vertaling van de tekst. Wij garanderen niet de kwaliteit van de vertalingen als u deze ons niet juist doorgeeft.

Email om de ingevulde tabel te sturen : nicolas.degrootd@ors.bgc.be